

Association JIM « Jugendschutz in den Medien » & Commission nationale du film et de la protection des mineurs (JIF) Rapport annuel 2014

Sommaire

1. Editorial	1
2. Association JIM « Jugendschutz in den Medien »	2
3. Commission du film et de la protection des mineurs.....	3
4. Secrétariat	6
5. Finances	6
6. Facts & Figures Cinéma	7
7. Facts & Figures Supports audiovisuels (vidéo).....	10

1. Editorial *de Marc Flückiger, Président JIF*

Durant la deuxième année de son activité, la Commission a déjà pratiquement atteint sa vitesse de croisière. Les procédures sont bien rodées et la confiance s'est instaurée entre actrices et acteurs au sein du processus. De plus, la Commission est convenue d'appliquer à toute la Suisse la distinction « âge légal » et « âge suggéré » (« freigegebenes Zutrittsalter » et « empfohlenes Alter ») déjà utilisée en Suisse romande, en plus de l'adoption de la classification de la FSK (si disponible et en l'absence de contestation).

Mais le quotidien apporte aussi son lot de problèmes qu'il convient d'aborder et de régler dans un avenir proche. Les premières mesures en ce sens ont pu être mises en œuvre durant l'année en cours. Ainsi, par exemple, des séquences de formation continue sont organisées lors de chaque réunion plénière de la Commission, en vue de renforcer la cohérence de son travail de classification. De plus, les documents de base nécessaires, tels que le règlement de la Commission et la liste des critères de classification, ont été revus et adaptés.

La classification « sans limite d'âge » (dès 0 ans), actuellement existante mais non utilisée en Suisse jusqu'à présent, de même que l'interdiction de films aux moins de 18 ans demeurent des défis particuliers.

Il faudra encore déployer des efforts et compter sur l'implication bienveillante de toutes les parties prenantes pour parvenir à un « système de classification JIF » reconnu, mais surtout connu et familier du public en Suisse.

2. Association JIM « Jugendschutz in den Medien »

2.1 But de l'association

L'association « Jugendschutz in den Medien » (protection des mineurs dans les médias) met en œuvre des volets de la Convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs. Cette Convention a été conclue entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP), l'Association Suisse des exploitants et distributeurs de films (ProCinema), l'Association Suisse du Vidéogramme (ASV) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) le 26.10.2011, avec effet le 01.01.2013.

L'Association exploite la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, qui émet des recommandations aux cantons et à la branche sur l'âge d'admission aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels, tout en sensibilisant le public sur les aspects de la protection des mineurs dans le contexte de la consommation de films.

L'Association peut également examiner des contenus audiovisuels diffusés par d'autres canaux que les projections publiques de films ou les supports audiovisuels et émettre des recommandations sur l'âge d'admission pour ces canaux de diffusion ou d'exploitation. A cette fin, l'Association peut, parallèlement à la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, constituer d'autres commissions, en coopération avec d'autres partenaires.

L'Association assume la totalité des coûts de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs.

2.2 Nouveaux membres de l'Association

Les membres issus de l'industrie cinématographique sont ProCinema et l'Association Suisse du Vidéogramme. Nouveau membre depuis 2014, la société Swisscom est représentée par Michael In Albon.

2.3 Comité exécutif JIM

Nicolas Götsch (Ascot Elite, représentation du secteur de la vidéo) a démissionné de ses fonctions au comité exécutif durant l'exercice sous revue ; Dino Malacarne (Ascot Elite, représentation du secteur de la vidéo) lui a succédé.

Président : Jürg Hoffmann

Comité exécutif : Franz Woodtli (ASV), Andreas Wigger (ASV), Dino Malacarne (ASV), Roger Chevallaz (ProCinema), Wolfgang Blösche (ProCinema), Manuel Zach (ProCinema).

2.4 Rétrospective 2014

Touchée par des mesures d'austérité généralisées, l'industrie cinématographique a connu une année économique difficile. Le marché non réglementé (médias numériques) ne cesse de gagner

en importance. Pour le produit Film, en tant que film de cinéma ou support audiovisuel (objet de l'activité de la JIF), les ressources mises à disposition sont de plus en plus limitées.

Suite à un rapprochement entre les distributeurs de films et leurs associations ASV et fds, une conception commune plus cohérente de la protection des mineurs dans les médias a pris forme.

2.5 Objectifs à moyen terme

Le comité exécutif JIM constate que les classifications de la FSK sont de plus en plus adoptées. L'acceptation des classifications professionnelles de la FSK allemande est un objectif à moyen terme. Au niveau des supports audiovisuels (vidéo) celle-ci est déjà existante.

2.6 Réunions 2014

14.04.2014 Réunion du comité exécutif & assemblée générale

30.06.2014 Réunion du comité exécutif

16.09.2014 Réunion du comité exécutif

19.12.2014 Réunion du comité exécutif & assemblée universelle

3. Commission du film et de la protection des mineurs

En 2014, Cedric Moerlen, Christine Matter, Alper Gökcan, David Pinzon (branche), Romaine Baras Zuber, Esther Freivogel, Ruedi Ehram (CCDJP) et Peter Brechbühler Müller (CDIP) ont quitté la Commission du film et de la protection des mineurs.

Ils ont été remplacés par Giuditta Ricci Sebihi, Marc Moreaux, Marc Mackenzie, Tatjana Samimi (branche), Rolf Heusser, Agnes Bavarel, Frank Egle (CCDJP). Le siège de la CDIP sera nouvellement pourvu en 2015.

Composition de la Commission (février 2015)

Total membres de la branche	20	35 %
Total membres CDIP	17	32 %
Total membres CCDJP	18	33 %
Total membres	55	100 %

Total membres Bâle-ville/Bâle-campagne	11	20 %
Total membres Vaud	9	16 %
Total membres Genève	11	20 %
Total membres Zurich	24	44 %

L'Assemblée plénière, en tant que cadre, sera évaluée en mai 2015 sur la base d'une enquête de satisfaction (menée six fois depuis 2013).

3.1 Présidence

Conformément au règlement, au terme de deux années, la présidence a été réélue à l'unanimité lors de la séance plénière du 29 octobre 2014 sans aucune voix contre et sans abstention (Marc Flückiger, Fabrice Wulliamoz, Peter Balsiger).

3.2 Défis & innovations 2014 - Perspectives 2015

Adaptation du processus de classification

Modification du Règlement

Un groupe de travail (Brigitta Taroni, Roger Chevallaz, Gerhard Mann, Marcel Riesen, François Zürcher, Wolfgang Blösche) a révisé le Règlement ; celui-ci a été adopté par la Commission et est entré en vigueur le 21.05.2014.

Nouveau catalogue de critères

Le catalogue des critères servant à la classification des films de cinéma a été remanié et adopté par la Commission le 21.05.2014 (membres du groupe de travail : Silvie Pulsfort, Brian Jones, Fabrice Wulliamoz, Michael Schermbach, Emilio Aboza, Marcel Lanthemann ; refonte rédactionnelle : Urs Bühler).

Perspectives - « Attendre FSK » et adaptation du système informatique

Depuis mars 2015, les distributrices et distributeurs peuvent sélectionner l'option « Attendre FSK » lors de la saisie de la proposition de l'âge légal. Le processus est ainsi reporté pour une durée pouvant aller jusqu'à trois semaines avant la sortie des films en salles. En outre, le masque d'entrée est complété par des champs de commentaires supplémentaires et offre la possibilité de saisir une remarque sur l'âge suggéré. Pour les membres de la Commission, la procédure reste inchangée.

Les défis

Pendant plusieurs années, de concert avec la CCDJP, un groupe composé de représentants de la branche et des autorités cantonales a créé les conditions préalables au lancement de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs (JIF).

Lors d'un échange de vues en mai 2014, le groupe consultatif a discuté des problèmes que posait la mise en œuvre de la Convention (CCDJP, CDIP, ProCinema, ASV) et mandaté un groupe de travail d'élaborer des solutions. La priorité porte, en l'occurrence, sur l'adoption de la classification de la FSK et sur la communication aux cinémas et aux médias de l'âge légal et de l'âge suggéré.

Lors d'une réunion en septembre 2014, le Groupe de travail a pris les décisions nécessaires à l'application de la Convention.

Tessin et Zurich

Les cantons du Tessin et de Zurich ne participent pas au processus national. L'Association et la Commission le regrettent et soutiennent les efforts déployés par la CCDJP en vue de trouver une solution pour toute la Suisse.

En dépit des entretiens menés par le Secrétaire général de la CCDJP avec le membre compétent du Conseil d'Etat du canton du Tessin, celui-ci n'a jusqu'à ce jour pas décidé d'appliquer la Convention dans son canton. Cette situation entraîne surplus de travail et incertitudes pour toutes les parties concernées. Les pourparlers doivent se poursuivre.

Le canton de Zurich travaille actuellement à la révision de la base légale. Dès que les travaux législatifs et les processus y afférents au niveau du gouvernement et du Parlement seront achevés, le canton de Zurich devrait lui aussi appliquer la Convention.

Communication de l'âge légal

En octobre, une lettre a été adressée à tous les professionnels des médias et tous les exploitants de cinémas, en vue de les inviter et de les aider (directive) à adopter une communication uniforme de l'âge légal dans les cinémas.

Les informations sur l'âge légal d'un film ne sont pas communiquées de manière uniforme et cohérente par les différentes plates-formes et la presse écrite.

L'engagement à appliquer une communication homogène et à adopter le style et la classification figurant sur le site *filmrating.ch* fait partie des défis de l'année 2015.

Qualité des justifications sur le site filmrating.ch

Les travaux d'optimisation de la qualité ont été lancés. Dans le cadre des sessions plénières, ce thème a été abordé en fonction de différentes méthodes. La Commission se penchera encore sur cette question en 2015.

3.3 Activités 2014

26.03.2014	Journée de formation continue « Focus Evénement Cinéma et protection des mineurs (promotion d'une conception commune de la protection des mineurs)
21.05.2014	Assemblée plénière Commission du film et de la protection des mineurs
29.10.2014	Assemblée plénière Commission du film et de la protection des mineurs

3.4 Calendrier 2015

30.04.2015	Assemblée plénière Commission du film et de la protection des mineurs
27.10.2015	Assemblée plénière Commission du film et de la protection des mineurs

4. Secrétariat

Les processus de travail ont été consolidés.

Contact secrétariat : info@filmrating.ch · 031 387 37 05

Collaborateurs 2014

René Gerber, direction (jusqu'en août 2014)

Regula Frei, direction (à partir d'août 2014)

Jole Ballinari, direction du secrétariat (poste à 80 %)

Dominic Künzi, secrétaire JIF (remplacement congés et autres)

5. Finances

5.1 Structure des coûts Cinéma & vidéo

L'Association JIM (porteuse du Secrétariat) finance la Commission et le Secrétariat.

Structure des coûts Films de cinéma

- Frais de transaction de 250,00 CHF (300,00 CHF pour les non-membres de ProCinema)
- Coûts d'un éventuel premier visionnage de 390,00 CHF (trois membres de la Commission)
- Coûts d'un éventuel deuxième visionnage de 590,00 CHF (cinq membres de la Commission)

Structure des coûts Vidéo

Les frais de transaction s'élèvent à 12,50 CHF par titre pour les distributeurs de vidéogrammes (et à 15,00 CHF pour les non-membres de l'ASV).

5.2 Frais d'exploitation

Lors de la phase de planification, les parties contractuelles CCDJP/CDIP/ProCinema et ASV ont prévu des coûts annuels de 165 000 CHF.

Les coûts réels pour le deuxième exercice 2014 s'élèvent à 247 937,25 CHF.

Salaires et revenus, prestations sociales comprises	CHF 77 080,55
Frais de location de bureau & infrastructure	CHF 11 814,80
Frais administratif Matériel, communication, traductions, développement IT, honoraires de tiers	CHF 56 998,65
Commission du film et de la protection des mineurs Frais de visionnage (indemnités Commission et frais de déplacement) Assemblées plénières	CHF 100 093,70 CHF 89 968,90 CHF 10 124,80
Autres charges d'exploitation frais bancaires, audit, assurances, entretien	CHF 1 949,55

Les coûts sont entièrement couverts par la branche, l'association affiche un budget équilibré fin 2014.

6. Facts & Figures Cinéma

Entre le lancement du processus, le 06.11.2012, et le 31.12.2014, 1042 films ont été classés. En 2014, leur nombre était de 462.

6.1 Age légal

Classifications des films de cinéma a) depuis le lancement du processus et b) en 2014

Âge légal 06.11.2012 – 31.12.2014			Âge légal 2014		
Âge légal	Nombre de titres		Âge légal	Anzahl	
sans limite d'âge (dès 0 ans)	16	1,5 %	sans limite d'âge (dès 0 ans)	12	2,6 %
dès 6 ans	91	8,7 %	dès 6 ans	49	10,7 %
dès 8 ans	84	8,1 %	dès 8 ans	45	9,7 %
dès 10 ans	123	11,8 %	dès 10 ans	56	12,1 %
dès 12 ans	236	22,7 %	dès 12 ans	102	22,1 %
dès 14 ans	147	14,1 %	dès 14 ans	50	10,8 %
dès 16 ans	340	32,6 %	dès 16 ans	147	31,8 %
dès 18 ans	5	0,5 %	dès 18 ans	1	0,2 %
Total	1042	100,00 %	Total	462	100,00 %

6.2 Comparaison entre la classification de la Commission et les propositions des distributeurs 2012-2014

Comparaison classification Commission/distribution 06.11.2012 – 31.12.2014 y compris proposition distribution à partir de 16 ans			Comparaison classification Commission/distribution 06.11.2012 – 31.12.2014 hors proposition distribution à partir de 16 ans		
	Nombre			Nombre	
Age inférieur à celui proposé	107	10 %	Age inférieur à celui proposé	103	14 %
Pas de différence	700	67 %	Pas de différence	423	56 %
Age supérieur à celui proposé	211	20 %	Age supérieur à celui proposé	209	28 %
Pas de proposition	24	2 %	Pas de proposition	24	3 %
Total	1042	100 %	Total	759	100 %

Détails y compris proposition distribution à partir de 16 ans

-18	-16	-14	-12	-10	-8	-6	-4	-2	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	Total	sans proposition du distributeur
0	0	0	1	2	2	7	20	75	700	119	32	24	19	10	2	3	2	0	1018	24
0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	7%	67%	11%	3%	2%	2%	1%	0%	0%	0%	0%		2%

Détails hors proposition distribution à partir de 16 ans

-18	-16	-14	-12	-10	-8	-6	-4	-2	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	Total	sans proposition du distributeur
0	0	0	1	0	2	6	19	75	423	117	32	24	19	10	2	3	2	0	735	24
0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%	10%	56%	15%	4%	3%	3%	1%	0%	0%	0%	0%		3%

6.3 Comparaison entre la classification de la Commission et les propositions des distributeurs 2014

Comparaison classification Commission/distribution 2014 y compris proposition distribution à partir de 16 ans		
	Nombre	
Age inférieur à celui proposé	60	13 %
Pas de différence	300	65 %
Age supérieur à celui proposé	86	19 %
Pas de proposition	16	3 %
Total	462	100 %

Comparaison classification Commission/distribution. 2014 hors proposition distribution à partir de 16 ans		
	Nombre	
Age inférieur à celui proposé	58	17 %
Pas de différence	174	52 %
Age supérieur à celui proposé	85	26 %
Pas de proposition	16	5 %
Total	333	100 %

Détails y compris proposition distribution à partir de 16 ans

-18	-16	-14	-12	-10	-8	-6	-4	-2	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	Total	sans proposition du distributeur
0	0	0	0	1	1	3	11	44	300	48	12	11	11	4	0	0	0	0	446	16
0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	10%	65%	10%	3%	2%	2%	1%	0%	0%	0%	0%		3%

Détails hors proposition distribution à partir de 16 ans

-18	-16	-14	-12	-10	-8	-6	-4	-2	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	Total	sans proposition du distributeur
0	0	0	0	0	1	3	10	44	174	47	12	11	11	4	0	0	0	0	317	16
0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%	13%	52%	14%	4%	3%	3%	1%	0%	0%	0%	0%		5%

6.4 Lieux des visionnages

Lieux des visionnages 06.11.2012 – 31.12.2014			Lieux des visionnages 2014		
	Nombre			Nombre	
Bâle	30	8 %	Bâle	26	11 %
Genève	105	29 %	Genève	61	27 %
Lausanne	132	36 %	Lausanne	91	40 %
Zurich	97	27 %	Zurich	50	22 %
Total	365	100,00 %	Total	228	100,00 %

6.5 Comparaison dates de lancement Suisse romande (FS) & Suisse allemande (GS)

Pas de date de lancement FS lors du lancement GS	109	22 %
Pas de date de lancement GS lors du lancement FS	77	21 %
Date de lancement FS en premier	117	30 %
Date de lancement GS en premier	72	17 %
Lancement GS et FS la même semaine	51	11 %
Total des lancements de films Suisse 2014	426	100 %

6.6 Comparaison âge légal - âge suggéré

Comparaison âge légal - âge suggéré 06.11.2012 – 31.12.2014				
Nombre	Age légal	âge suggéré	Différence	Total
9	0	6	6	
2	0	8	8	
1	0	12	12	
4	0	Aucun		16
18	6	6	0	
21	6	8	2	
17	6	10	4	
15	6	12	6	
3	6	14	8	
17	6	Aucun		91
10	8	8	0	
16	8	10	2	
34	8	12	4	
14	8	14	6	
3	8	16	8	
7	8	Aucun		84
10	10	10	0	
36	10	12	2	
53	10	14	4	
5	10	16	6	
19	10	Aucun		123
42	12	12	0	
95	12	14	2	
37	12	16	4	
62	12	Aucun		236
73	14	14	0	
57	14	16	2	
17	14	Aucun		147
201	16	16	0	
6	16	18	2	
133	16	Aucun		340
4	18	18	0	
1	18	Aucun		5
Total films				1042

7. Facts & Figures Supports audiovisuels (vidéo)

Depuis le lancement du processus, le 06.11.2012, et le 31.12.2014, 9488 supports audiovisuels (vidéo) ont été classés. En 2014, leur nombre s'est élevé à 4384.

7.1 Nombre de titres membres & non-membres

Evaluation 1.1.2014 - 31.12.2014 - titres de vidéo	
Membres de l'ASV	4305
Non membres de l'ASV Dinifan	78
Non membres de l'ASV MCD	1
Total	4384

7.2 Part de distributeurs & langues

01.01.2014 - 31.12.2014										
Distributeur	de	fr	it	en	be	ch	es	ga	Total	%
Rainbow H. E. AG	575	91	199	0	0	0	0	0	865	19.73%
Impuls H. E. AG	1187	38	0	0	0	0	0	0	1225	27.94%
Warner Home Entertainment	164	113	132	0	0	0	0	0	409	9.33%
DINIFAN S.A.	0	62	0	13	0	0	2	1	78	1.78%
The Walt Disney Comp. H.E.	100	75	61	0	4	1	0	0	241	5.50%
Fox Home Entertainment	147	117	137	0	0	0	0	0	401	9.15%
Videophon AG	31	0	0	0	0	0	0	0	31	0.71%
Universal Pict. Int. GmbH H.E.	253	244	157	0	0	0	0	0	654	14.92%
Sony Pictures H. E. GmbH (JIF)	160	0	0	0	0	0	0	0	160	3.65%
Ascot Elite H.E. AG (JIF)	253	24	0	0	0	0	0	0	277	6.32%
Praesens-Film H.E.	20	10	0	1	0	11	0	0	42	0.96%
MCD Üzletlanc Kft.	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0.02%
Supports audiovisuels par langue	2891	774	686	14	4	12	2	1	4384	
En%	65.94%	17.66%	15.65%	0.32%	0.09%	0.27%	0.05%	0.02%	100.00%	100.00%
Total									4384	

7.3 Part de distributeurs & catégories d'âge

01.01.2014 - 31.12.2014										
Distributeur	0	6	8	10	12	14	16	18	Total	%
Rainbow H. E. AG	183	107	0	0	244	0	265	66	865	19.73%
Impuls H. E. AG	115	151	0	2	355	7	448	147	1225	27.94%
Warner Home Entertainment	23	56	0	0	158	0	126	46	409	9.33%
DINIFAN S.A.	0	7	6	15	16	7	27	0	78	1.78%
The Walt Disney Comp. H.E.	137	29	0	0	57	0	17	1	241	5.50%
Fox Home Entertainment	33	105	0	3	111	6	100	43	401	9.15%
Videophon AG	5	3	0	0	9	0	12	2	31	0.71%
Universal Pict. Int. GmbH H.E.	131	84	0	0	236	0	195	8	654	14.92%
Sony Pictures H. E. GmbH (JIF)	18	19	0	0	60	0	53	10	160	3.65%
Ascot Elite H.E. AG (JIF)	28	24	0	2	60	26	93	44	277	6.32%
Praesens-Film H.E.	10	7	0	0	10	0	13	2	42	0.96%
MCD Üzletlanc Kft.	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0.02%
Supports audiovisuels par langue	684	592	6	22	1316	46	1349	369	4384	
In %	15.60%	13.50%	0.14%	0.50%	30.02%	1.05%	30.77%	8.42%	100.00%	100.00%
Total									4384	